

N° 143

# SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 21 DECEMBRE 1959

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 décembre 1959.

## PROJET DE LOI DE FINANCES

*rectificative pour 1959*

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN TROISIÈME LECTURE

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire  
et des Comptes économiques de la Nation.)

Le Premier Ministre

Paris, le 30 décembre 1959.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci joint, le texte du projet de loi de finances rectificative pour 1959, adopté en troisième lecture, par l'Assemblée Nationale, dans sa séance du 30 décembre 1959.

Le Premier Ministre,

*Signé* : MICHEL DEBRÉ.

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 439, 465 et in-8° 81.  
493, 497 et in-8° 97.  
521, 522 et in-8° 101.

Sénat : 117, 123 et in-8° 36 (1959-1960).  
139, 141 et in-8° 41 (1959-1960).

L'Assemblée nationale a adopté avec modifications, en troisième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

**PROJET DE LOI**

.....

**Art. 3.**

Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses en capital des services civils pour 1959, des autorisations de programme et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant à 5.225.000.000 francs, conformément à la répartition par titre et par Ministère qui en est donnée à l'état C annexé à la présente loi.

.....

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 décembre 1959.

Le Président,

**Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.**

## ETATS ANNEXÉS

Conformes à l'exception de :

### ÉTAT C

Tableau portant répartition, par titre et par Ministère, des autorisations de programme et de crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital des services civils.

MINISTÈRES	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En milliers de francs.)	
<b>TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</b>		
.....		
<i>Finances et affaires économiques :</i>		
II. — Services financiers.....	5.000.000	5.000.000
<b>Totaux pour l'état C.....</b>	<b>5.225.000</b>	<b>5.225.000</b>